



Lycée Claude Nicolas Ledoux  
EBTP • créer & construire

Madame, Monsieur,

En application de la loi dite « Avenir professionnel » la collecte sur les rémunérations de 2019 est modifiée. La taxe d'apprentissage devient la « **contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance** ».

**13 %** de cette contribution est destinée à un **lycée technologique** et/ou **professionnel**.

Vous souhaitez soutenir par une action concrète et efficace les activités du **lycée Claude-Nicolas Ledoux – EBTP (École du Bâtiment et des Travaux Publics)** et assurer sa pérennité, alors n'hésitez pas à nous verser directement votre contribution.

Ces fonds versés par les entreprises et partenaires nous permettent d'assurer la modernisation de nos laboratoires, du matériel informatique et de tous les équipements nécessaires à maintenir notre établissement à un haut niveau de technicité.

Nos élèves et étudiants seront ainsi, grâce à votre versement, mieux préparés aux métiers de demain qui seront proposés dans les entreprises.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Directeur Général  
Monsieur Oudin

Chef d'Etablissement  
Monsieur Rousselet